

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1812

présenté par
Mme Perrine Goulet

ARTICLE 35
ÉTAT B

Mission « Transformation et fonction publiques »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs	0	2 000 000
Transformation publique	0	0
Innovation et transformation numériques	0	0
Fonction publique	2 000 000	0
Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	0	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La prestation unique "chèque emploi service universel" (CESU) permet la garde des enfants de moins de 6 ans afin de faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale des fonctionnaires d'État.

Afin de permettre un meilleur accompagnement, il est proposé d'augmenter les crédits dédiés à la garde d'enfants.

En ce sens, cet amendement propose d'abonder de 2 millions d'euros, en autorisations d'engagement et en crédits de paiements, l'action 02 *Action sociale interministérielle* du programme 148 *Fonction publique* ; et de minorer du même montant l'action 14 *Résilience* du programme 348 *Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs*, aux fins de recevabilité et en invitant le Gouvernement à lever le gage.